

CHAMPIGNONS SUISSES FRAIS DU JOUR!

SEULEMENT
3.- CHF / KG



Désolé, mais un prix si bas cache souvent d'autres coûts très élevés.

Bien qu'il n'existe pas de données précises à ce sujet, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que le chiffre de 3,5 millions de personnes victimes de travail forcé dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche est plausible.¹

L'absence de revenus vitaux pour les petits producteurs et l'inexistence de salaire vital pour les employés du domaine agricole sont un grand problème. À travers le monde, une large partie des travailleurs agricoles souffre de cette problématique. De plus, le travail des enfants est aussi très courant dans le domaine agricole. Dans certaines régions du monde, participer au travail agricole fait partie du développement normal d'un enfant vivant dans un milieu rural. En revanche, il s'agit bien d'exploitation dès lors que ce travail « interfère avec la scolarité obligatoire et met en danger la santé et le développement de physique et mental de l'enfant »².

Selon l'OIT, le travail forcé est défini comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. Il peut exister lorsqu'une personne est forcée à travailler par les autorités de l'État, par des entreprises privées ou par des personnes [...] Bien que le travail forcé soit universellement condamné, les estimations de l'OIT révèlent que 20,9 millions de personnes dans le monde sont encore victimes du travail forcé. »³

Les réfugiés, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables et donc susceptibles d'être exploités.

Photo : newenthaclui sur pixabay.com



Dans le monde, près de la moitié de la force de travail est active dans les domaines de l'agriculture, la pêche et la sylviculture; des secteurs à haut risque en matière d'esclavage moderne.

¹ <http://bit.ly/32GxY1x> (page 18)

² ilo.org/ipecc/areas/Agriculture/lang--fr

³ ilo.org/global/topics/dw4sd/themes/forced-labour/lang--fr/index.htm



Photo : varden.hardunvat sur pixels.com

Des exemples concrets

Dans un article rédigé par Public Eye, deux cas relevant de conditions proches du travail forcé concernent plus ou moins directement notre pays.

« Un exemple emblématique des violations des droits humains implique ECOM Agroindustrial Corp. Limited (ECOM), un négociant basé en Suisse. L'ONG d'investigation Repórter Brasil a passé au peigne fin les conditions de travail dans les exploitations de café au Brésil en 2016 et a trouvé des preuves de plusieurs type d'abus : des avances qui n'avaient jamais été versées étaient soustraites des salaires, et l'employeur déduisait anormalement les absences des fiches de paie, même pour les jours de pluie où la récolte était impossible. En raison de ces pratiques, certains

travailleurs touchaient des montants mensuels inférieurs à la moitié du salaire minimum. Le café de ces exploitations était vendu à une filiale directe d'ECOM, un négociant dont le site est à Pully dans le canton de Vaud.

Un autre cas plus récent de conditions de travail relevant de l'exploitation et qui inclut l'absence de salaire vital concerne Chiquita, négociant en bananes basé en Suisse. En avril 2019, le magazine suisse alémanique Beobachter a révélé des abus en matière de droit du travail dans les plantations de bananes en Équateur, dont certaines fournissent Chiquita. Les violations incluent des journées de travail de 12 heures, des salaires de misère et des emplois précaires, sans contrats. »⁴

⁴ bit.ly/2W55xrV

En Suisse

Difficile de trouver des données exactes pour la Suisse. On sait pourtant que la main d'œuvre étrangère (notamment l'emploi de saisonniers) est une pratique largement répandue. Cela se fait malheureusement parfois à l'encontre des droits de l'homme.

Des paysans suisses condamnés

Un père et son fils, paysans aux Brenets (NE) ont récemment été condamnés pour avoir exploité un ouvrier kosovar. Ils employaient l'ouvrier au noir, et ils lui imposaient une charge de travail ahurissante. Le Kosovar, en difficulté financière parce qu'il devait envoyer de l'argent à sa famille, a travaillé 14 heures par jour, 7 jours sur 7, durant 16 mois, sans un seul jour de congé. Sans une chute dans la grange en 2017, qui a entraîné l'hospitalisation de l'ouvrier, personne n'aurait été au courant de cette affaire.

Que puis-je faire pour lutter contre ce travail forcé ?

Il est bon de se rappeler que la protection des travailleurs est inscrite dans les dix commandements ! En effet, lorsque le principe du jour de repos est mentionné, nous réalisons qu'il est étendu à tous les membres de la famille, à tous ceux qui dépendent d'un foyer, y compris les serviteurs.

« ... le septième jour est le jour du repos, sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni tes bêtes, ni l'immigré qui réside dans ta ville... »

(Exode 20:10).

Tout travail mérite son salaire. Aujourd'hui, plus que jamais, le salaire est un signe de reconnaissance important, qui non seulement permet au travailleur de subvenir à ses besoins mais préserve sa dignité et son autonomie.

- Tu peux choisir de respecter les saisons quand tu achètes des fruits ou des légumes. Cela évite d'acheter des produits d'importations souvent trop cher si on considère le transport, les conditions de croissance et peut-être la main d'œuvre mal ou peu payée sur place.
- Privilégie les produits locaux. C'est un peu plus cher mais on y gagne en qualité.
- Tu peux choisir des produits issus d'exploitation équitable.
- Intéresse-toi à ce qui se passe dans le monde agricole, ose poser des questions, examine la provenance des produits que tu veux acheter, garde tes yeux ouverts.

Et toi ?

Comment gères-tu ton travail ? Parfois nous sommes nos propres tortionnaires !

Accorde-toi du repos, soigne tes relations, ta famille. Veille à ne pas passer à côté du sens de ton travail, de ta vie.

Sources :

[Profits and Poverty: The Economics of Forced Labour](#)

le matin.ch/suisse/deux-paysans-esclavagistes-lourdement-condamnes/story/23570273
ilo.org

